



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
BELHARRA EURO
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement BELHARRA EURO

11 bis, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BELHARRA EURO constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 28/04/2023 18:14:14

Isabelle Bousquié
Associé



RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

BELHARRA EURO

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice EURO STOXX, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis

Stratégie d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif de gestion consiste à sélectionner des actions à partir d'une analyse fondamentale.

Cette analyse fondamentale intègre principalement deux dimensions :

- Les perspectives de rentabilité de la société : l'analyse vise à comprendre les moteurs de la rentabilité des capitaux investis de l'entreprise (jeu concurrentiel, stratégie produits, force de la marque, qualité du management, etc) et à anticiper son évolution au cours des prochains exercices ;
- La valorisation de la société : la valorisation des capitaux investis, en absolue et relative au marché actions, est analysée à la lumière des perspectives bénéficiaires anticipées. Le fonds investira sur des titres qui offrent une valorisation sous-estimant la rentabilité des capitaux investis par l'analyse fondamentale.

La construction ainsi réalisée du portefeuille pourra conduire à une divergence importante dans sa composition sectorielle ou géographique avec celle de l'indice de référence et donc entre la performance du fonds et de cet indice.

La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70% à 110% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations hors pays émergents, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions de pays de la zone euro ;
- de 0% à 10% d'actions émises en dehors de la zone euro ;
- De 0% à 30% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).

De 0% et 30% en instruments de taux, du secteur public et privé, de la zone euro hors pays émergents, de catégorie Investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0 à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

L'OPCVM est éligible au PEA et sera donc en permanence investi à hauteur au minimum de 75% de l'actif net dans des titres négociés sur des marchés réglementés de l'Union Européenne ou dans des OPCVM ou FIA eux-mêmes éligibles au PEA.

L'OPCVM pourra être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et au risque de taux et de couverture du risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique 2022

L'année 2022 a principalement été marquée par l'invasion russe en Ukraine, et, outre ses considérations humaines, par ses conséquences économiques et financières. Les coûts de l'énergie ont littéralement explosé faisant apparaître à quel point les pays de l'Union Européenne étaient dépendants du pétrole et du gaz en provenance de Russie. Ce phénomène s'est rajouté à la reprise de l'inflation déjà en cours depuis plusieurs mois sous l'impulsion de la reprise post-covid et des problèmes d'approvisionnement existants dans de nombreux secteurs (automobile, semi-conducteurs...). Il s'en est suivi une très forte hausse de l'inflation qui a dépassé le niveau des 10% en Europe. Les banques centrales ont poursuivi leur politique de normalisation des politiques monétaires et ont procédé à plusieurs hausses successives des taux directeurs. Aux États-Unis, dès le mois de mars, la Réserve Fédérale a relevé les taux qui sont passés de 0,25% à 4,50% (+425 bp). La BCE a été plus attentiste et a attendu le mois de juillet pour commencer à remonter ses taux directeurs qui sont passés de 0% à 2,50% (+250bp). Au mois de décembre, le Japon a également modifié sa politique monétaire en élargissant sa fourchette de fluctuation des taux longs. La croissance économique a été revue à la baisse tout au long de l'année (perte de pouvoir d'achat, baisse de la consommation et de l'investissement). Le FMI ne prévoyait plus qu'une croissance de +3,2% pour 2022 contre +4,4% en début d'année. La Chine et sa politique zéro-covid (qui a entraîné de nombreuses périodes de confinement) a également contribué à la baisse des perspectives de croissance mondiale. Au mois de décembre, sous la pression de la rue, elle a cependant annoncé un abandon de cette politique laissant l'espoir d'une réouverture de son économie.

Dans ce contexte de croissance plus faible et de forte hausse de l'inflation, nous avons assisté à une forte remontée des taux longs, à un retour de la volatilité et à une baisse généralisée des marchés actions.

Les marchés financiers en 2022

<i>Les marchés actions</i>			
Actions	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
S&P 500	3 840	4 766	-19,44%
EuroStoxx	410	479	-14,38%
DAX	13 924	15 885	-12,35%
CAC	6 474	7 153	-9,50%
Shanghai Composite	3 089	3 640	-15,13%
Nikkei 225	26 095	28 792	-9,37%

<i>Les marchés obligataires</i>			
Taux à 10 ans (%)	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
États-Unis	3,87	1,51	+2,36
Allemagne	2,57	-0,18	+2,75
France	3,12	0,19	+2,93
Italie	4,70	1,17	+3,53
Espagne	3,65	0,56	+3,09
Portugal	3,58	0,45	+3,13

<i>Les marchés des changes</i>			
Devises	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
EUR/USD	1,07	1,14	-6,14%
GBP/USD	1,21	1,35	-10,37%
USD/JPY	131,12	115,08	+13,94%

<i>Le pétrole et l'or</i>			
Matières premières	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation 2022
Brent USD/ Baril	85,91	77,78	+10,45%
Or USD/Once	1 824	1 829	-0,27%

Les marchés obligataires :

Nous avons assisté à un véritable crack du marché obligataire. Le taux 10 ans américain est passé de 1,51% à 3,88% en 1 an après avoir touché un plus haut de 4,24% en octobre. Négatif (-0,19%) en fin d'année 2021, le taux 10 ans allemand a terminé l'année à +2,57%, soit une hausse de 276bp accompagné d'un fort mouvement d'aplatissement de la courbe des taux. Le marché du crédit a été fortement pénalisé avec un élargissement des spreads sur l'ensemble des catégories de rating. L'indice Crossover 5 ans (catégorie high yield) s'est élargi de 232bp, passant de 242bp à 474bp après un plus haut à 672bp au mois de septembre. Le coût de financement est ainsi devenu prohibitif pour un grand nombre de sociétés notées dans la catégorie haut rendement réduisant le

nombre de nouvelles émissions. Le cumul de ces deux mouvements a pénalisé l'indice obligataire européen (Bloomberg Euro Aggregate) qui a connu une chute historique de -17,18% sur l'année.

Les marchés actions :

L'indice mondial des actions (MSCI world en USD) a reculé de 17,71% sur l'année. Le marché américain a été particulièrement touché sur sa composante technologique avec une baisse de 32,51% de l'indice Nasdaq.

Les actions européennes ont également connu une forte baisse (-11,45% pour l'indice Eurostoxx dividendes réinvestis) avec de très fortes disparités en fonction des secteurs. Le secteur de l'énergie (+24,43%) et les matériaux de base (+4,27%) ont profité de la hausse des matières premières. Le secteur bancaire, porté par la hausse des taux a limité la baisse à -2,19%. A l'inverse, les biens de consommation non cycliques (-32,59%), les valeurs technologiques (-28,43%), la construction (-21,09%) et l'automobile (-20,08%) ont particulièrement souffert de l'environnement. Les résultats des sociétés ont globalement bien résisté, ce qui a conduit à une baisse sensible de la valorisation du marché européen (PER moyen de 12x contre 15x en début d'année).

Les devises et matières premières :

L'euro a fortement baissé en début de période passant de 1,14 à 0,95 avant de se reprendre en fin de période suite notamment au changement de politique monétaire de la BCE. Il termine l'année à 1,07 EUR/USD en baisse de 6,14%. Suite à l'invasion de l'Ukraine, le baril de pétrole a connu une envolée à 120 dollars avant de reculer à 85,90 dollars toutefois supérieur au niveau pré-guerre, dans l'anticipation de la croissance économique mondiale.

Stratégie d'investissements

Dans un environnement marqué par le resserrement monétaire et le conflit en Ukraine, la stratégie d'investissements a consisté à sélectionner les secteurs et les valeurs peu sensibles à la hausse des taux d'intérêt et présentant des valorisations présentant des décotes par rapport à la moyenne historique.

L'exposition actions est restée proche de 100% au cours du premier trimestre. Nous avons ensuite réalisé des opérations de couvertures sur l'eurostoxx50 et augmenté la proportion de cash pour tenir compte de la forte volatilité du marché réduire le risque global du portefeuille. Cet ajustement s'est fait progressivement, pour se stabiliser le delta actions autour de 85% en fin d'année.

Notre exposition sectorielle a été principalement orientée vers les valeurs financières (banques), les valeurs de l'énergie (pétrole) ou les valeurs décotées. Nous sommes restés à l'écart de valeurs de croissance présentant des niveaux de valorisations élevés, particulièrement sensibles à une forte hausse des taux comme les valeurs technologiques ou les valeurs du luxe.

Principaux mouvements

La gestion du portefeuille actions a été très active au cours de l'année fin de répondre à la très forte volatilité du marché et aux nombreuses périodes de rotations sectorielles. Au cours du mois de janvier, suite à un rachat sur le fonds, nous avons tout d'abord procédé à une réduction des positions sur les valeurs les plus cycliques (Stellantis, Repsol, Saint Gobain, Arcelor, Eramet, Salzgitter, Daimler Trucks) pour réduire le risque après la forte hausse de début d'année. L'invasion de l'Ukraine a fortement pénalisé les marchés européens à partir du mois de mars et nous avons profité de ce mouvement de « panique » pour renforcer notre exposition sur les valeurs les plus

sensibles (Alstom, Engie, LVMH, Worldline, Indra, Air France...) et réduire l'exposition aux valeurs pharmaceutiques (Sanofi). A partir du mois de juin, en parallèle du mouvement de réduction du risque actions sur le portefeuille, nous avons réduit notre exposition aux matières premières (Eni, Total) , bancaires (BCP, Banco Sabadell, Caixabank) ou cycliques (Arcelor Mittal, Worldline, Renault, Wienerberger, HeidelbergerCement). A l'inverse, nous avons progressivement renforcé les actions avec un profil plus défensif (Orange, Sanofi, Veolia Environnement, Deutsche Post, Elis) ou les valeurs du tourisme (Accor).

2- Performance

Belharrà Euro affiche un recul de -4,90% pour Belharrà Club part R, -5,24% pour Belharrà Euro part N et -3,97% pour Belharrà Euro part I. Sur la même période, l'indicateur de référence affiche une performance de -12,30%.

L'écart de performances par rapport à l'indicateur s'explique un choix sectoriel en faveur des valeurs financières et des valeurs décotées et la sous-exposition aux valeurs de croissance.

Effet de levier

Le fonds n'a pas eu recours à effet de levier au cours de l'exercice.

Technique de gestion efficace

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice.

Critères Environnementaux, Sociaux et qualité de Gouvernance (ESG)

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. 	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE. <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SPPI Finance a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

Depuis le 1er janvier 2022, l'OPCVM est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, **sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.**

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet : http://www.sppifinance.fr/critere_esg

Alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne Règlement (UE) 2020/852

SPPI Finance n'est pas en mesure actuellement de prendre un engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie. Conscient que la définition d'un objectif d'alignement participe à la réduction du risque de durabilité de l'OPCVM, SPPI Finance ne dispose toutefois pas, à ce jour, des données et ressources internes pour pouvoir déterminer ces données (part des activités des émetteurs sur lesquels l'OPCVM est investi alignée avec la taxonomie). En effet, la société est en attente de la publication de ces informations de la part des émetteurs dans le cadre de la réglementation dite « NFRD » qui aura lieu en 2022 sur l'activité 2021.

Une fois la publication de ces informations réalisée, SPPI Finance se réservera le droit de faire évoluer ses objectifs en termes d'alignement aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie et d'intégrer ces objectifs dans le processus d'investissement.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

BELHARRA EURO

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du conseil en date du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE ("Directive UCITS V"), SPPI FINANCE a mis en place une politique de rémunération (la "Politique de rémunération") qui s'inscrit dans le cadre du devoir fiduciaire des sociétés de gestion – agir au mieux des intérêts des clients – et de la maîtrise des risques propres de la Société de Gestion.

SPPI FINANCE se conforme aux grands principes, définis par la directive AIFM sur ce sujet, à savoir notamment :

- un équilibre approprié est établi entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale, sachant que la partie fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale,
- la rémunération variable n'est pas exclusivement calculée par rapport aux performances du fonds,
- pas de bonus garantis
- l'évaluation des performances,
- la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la présente directive.

Cette politique de rémunération telle que décrite dans notre procédure P 1-6, mise à jour le 23 juin 2017, est toujours valide.

Champ d'application

Les preneurs de risques sont les 2 dirigeants et les 3 gérants financiers, dont le Directeur général. La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs voire managériaux lorsque cela est applicable. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de l'évaluation de chaque collaborateur (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). L'attribution d'une rémunération variable aux collaborateurs de SPPI fait l'objet d'un Procès-verbal archivé au sein du serveur de la société de gestion.

Application du Principe de proportionnalité.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, des stratégies d'investissements (non complexes) et du nombre limité des OPC gérés, SPPI Finance, après une analyse des critères pertinents, a choisi d'appliquer le principe de la proportionnalité.

Le détail de notre politique de rémunération est disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.sppifinance.fr.

Le montant total des rémunérations attribuées par SPPI Finance à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 831 4397 €. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes : 461 439 €
- Montant total des rémunérations variables : 370 000 €
- Dont rémunérations variables du personnel identifié : 245 000 €.
- Dont rémunération variables des autres typologies de personnel : 125 000 €.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Frais : Mise à jour de la commission de surperformance en conformité ESMA

21/02/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la stratégie d'investissement au regard des dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR applicable depuis le 10 mars 2021. L'OPCVM relève de l'article 8

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : L'univers de référence de Belharrà Euro est le sous-univers Actions.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	10 242 499,99	13 036 059,65
Actions et valeurs assimilées	10 207 399,99	13 035 214,65
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 207 399,99	13 035 214,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	35 100,00	845,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	35 100,00	845,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	919 620,87	382 171,82
Liquidités	919 620,87	382 171,82
Total de l'actif	11 162 120,86	13 418 231,47

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	10 337 362,91	13 179 503,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	564 703,98	-80 680,15
Résultat de l'exercice (a, b)	183 006,34	275 804,14
Total des capitaux propres	11 085 073,23	13 374 627,83
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	35 100,00	845,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	35 100,00	845,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	35 100,00	845,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	41 947,63	42 758,64
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 947,63	42 758,64
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	11 162 120,86	13 418 231,47

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	757 000,00	0,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	986 125,00
Total Indices	757 000,00	986 125,00
Total Contrats futures	757 000,00	986 125,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	757 000,00	986 125,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	757 000,00	986 125,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	332 427,37	441 456,55
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	332 427,37	441 456,55
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 275,13	668,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 275,13	668,71
Résultat sur opérations financières (I - II)	331 152,24	440 787,84
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	139 505,57	153 847,98
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	191 646,67	286 939,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 640,33	-11 135,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	183 006,34	275 804,14

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
R	FR0013220621	2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013220639	1 % TTC maximum	Actif net
N	FR0013317633	1,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
R	FR0013220621	Néant
I	FR0013220639	Néant
N	FR0013317633	Néant

Commission de surperformance**Part FR0013220621 R**

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis

Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de

surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis, exprimé en euros (code Bloomberg : SXXT). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

(1) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Part FR0013220639 I

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis

Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de

surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis, exprimé en euros (code Bloomberg : SXXT). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

(1) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Part FR0013317633 N

15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis
Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de

surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis, exprimé en euros (code Bloomberg : SXXT). Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Une commission de surperformance pourra être due et prélevée dans le cas où le fonds a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé (2). Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion et perçue à la clôture de l'exercice.

(1) Les sous-performances des 4 exercices antérieurs au 1er janvier 2022 devront être prises en compte dans le calcul.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions - Obligations : 0,03% TTC maximum TCN : 55€ maximum Marchés à Terme Future Option EUREX- 1€ TTC/lot CME-CBOT 1\$/ lot Options : 0,30% Minimum 7€ OPC : 150€ maximum Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	13 374 627,83	14 292 070,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 248 871,45	554 367,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 086 719,37	-4 967 945,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 228 241,00	1 077 636,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-689 643,58	-1 059 789,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	196 585,00	7 560,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-86 460,00	-49 560,00
Frais de transaction	-43 589,97	-20 908,05
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 284 430,80	3 255 101,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	56 562,28	1 340 993,08
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 340 993,08	-1 914 108,22
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	35 945,00	-845,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	35 100,00	-845,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-845,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	191 646,67	286 939,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	11 085 073,23	13 374 627,83

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	757 000,00	6,83
TOTAL Opérations de couverture	757 000,00	6,83
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	919 620,87	8,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	919 620,87	8,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	183 006,34	275 804,14
Total	183 006,34	275 804,14

	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 378,96	10 231,89
Total	3 378,96	10 231,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	165 172,50	251 794,75
Total	165 172,50	251 794,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 454,88	13 777,50
Total	14 454,88	13 777,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	564 703,98	-80 680,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	564 703,98	-80 680,15

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	45 148,07	-4 949,69
Total	45 148,07	-4 949,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	439 775,62	-69 331,18
Total	439 775,62	-69 331,18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	79 780,29	-6 399,28
Total	79 780,29	-6 399,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C3 PART CAPI N	1 410 022,91	15 436,256	91,34	0,00	0,00	0,00	5,25
31/12/2018	I1 PART CAPI I	9 006 837,38	97,214	92 649,59	0,00	0,00	0,00	6 174,39
31/12/2018	R1 PART CAPI R	2 599 469,60	28 612,941	90,84	0,00	0,00	0,00	5,12
31/12/2019	C3 PART CAPI N	1 954 148,66	17 106,789	114,23	0,00	0,00	0,00	4,70
31/12/2019	I1 PART CAPI I	12 865 231,74	110,814	116 097,53	0,00	0,00	0,00	4 988,07
31/12/2019	R1 PART CAPI R	1 770 384,39	15 707,204	112,71	0,00	0,00	0,00	3,83
31/12/2020	C3 PART CAPI N	1 097 297,84	10 614,989	103,37	0,00	0,00	0,00	-1,14
31/12/2020	I1 PART CAPI I	11 897 758,53	112,710	105 560,80	0,00	0,00	0,00	-678,82
31/12/2020	R1 PART CAPI R	1 297 014,56	12 782,786	101,46	0,00	0,00	0,00	-1,51
31/12/2021	C3 PART CAPI N	820 440,78	6 184,609	132,65	0,00	0,00	0,00	0,85
31/12/2021	I1 PART CAPI I	11 471 397,07	83,790	136 906,51	0,00	0,00	0,00	2 177,62
31/12/2021	R1 PART CAPI R	1 082 789,98	8 310,774	130,28	0,00	0,00	0,00	0,88
30/12/2022	C3 PART CAPI N	882 628,47	7 021,189	125,70	0,00	0,00	0,00	6,91
30/12/2022	I1 PART CAPI I	8 645 545,06	65,763	131 465,18	0,00	0,00	0,00	9 198,91
30/12/2022	R1 PART CAPI R	1 556 899,70	12 566,529	123,89	0,00	0,00	0,00	7,49

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 623,400000	466 278,40
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 786,820000	-351 411,84
Solde net des Souscriptions / Rachats	836,580000	114 866,56
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 021,189000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1,000000	129 843,95
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19,027000	-2 629 601,66
Solde net des Souscriptions / Rachats	-18,027000	-2 499 757,71
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	65,763000	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 143,584000	652 749,10
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-887,829000	-105 705,87
Solde net des Souscriptions / Rachats	4 255,755000	547 043,23
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 566,529000	

COMMISSIONS

	En montant
C3 PART CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013317633 C3 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	10 405,56
Pourcentage de frais de gestion variables	1,20
Commissions de surperformance (frais variables)	10 430,32
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013220639 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	89 150,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013220621 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	29 519,37
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	41 947,63
Total des dettes		41 947,63
Total dettes et créances		-41 947,63

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	10 207 399,99	92,08
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 207 399,99	92,08
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-41 947,63	-0,38
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	919 620,87	8,30
DISPONIBILITES	919 620,87	8,30
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	11 085 073,23	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			10 207 399,99	92,08
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			10 207 399,99	92,08
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			10 207 399,99	92,08
TOTAL ALLEMAGNE			889 250,00	8,02
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	5 000	175 900,00	1,59
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	6 000	170 580,00	1,54
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	6 800	417 520,00	3,76
DE000PSM7770 PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	15 000	125 250,00	1,13
TOTAL ESPAGNE			1 111 320,00	10,03
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	8 000	247 360,00	2,23
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	80 000	224 200,00	2,02
ES0130670112 ENDESA	EUR	22 000	387 970,00	3,51
ES0176252718 MELIA HOTELS INTERNATIONAL	EUR	55 000	251 790,00	2,27
TOTAL FINLANDE			461 460,00	4,16
FI0009000681 NOKIA	EUR	70 000	303 660,00	2,74
FI0009005961 STORA ENSO CLR	EUR	12 000	157 800,00	1,42
TOTAL FRANCE			5 945 689,17	53,64
FR0000031122 AIR FRANCE-KLM	EUR	146 890	180 821,59	1,63
FR0000054900 TF1 TELEVISION FRANCAISE 1	EUR	25 000	178 875,00	1,61
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	3 000	397 200,00	3,58
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	14 000	218 960,00	1,98
FR0000120404 ACCOR	EUR	8 630	201 510,50	1,82
FR0000120578 SANOFI	EUR	3 700	332 408,00	3,00
FR0000120628 AXA	EUR	10 000	260 550,00	2,35
FR0000120644 DANONE	EUR	4 500	221 535,00	2,00
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	20 000	480 000,00	4,35
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	8 700	397 155,00	3,58
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	600	93 570,00	0,84
FR0000127771 VIVENDI	EUR	30 000	267 420,00	2,41
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	20 000	469 600,00	4,24

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	6 100	324 825,00	2,93
FR0000131757 ERAMET	EUR	2 500	209 625,00	1,89
FR0000133308 ORANGE	EUR	41 000	380 521,00	3,43
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	16 189	369 432,98	3,33
FR0010242511 EDF	EUR	31 342	376 104,00	3,39
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	1 800	179 640,00	1,62
FR0012435121 ELIS	EUR	25 765	356 072,30	3,21
FR0013181864 CGG RGPT	EUR	80 000	48 368,00	0,44
FR0014008VX5 EUROAPI	EUR	108	1 495,80	0,01
TOTAL ITALIE			868 051,50	7,83
IT0003497168 TELECOM ITALIA ORD.	EUR	375 000	81 112,50	0,73
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	8 250	229 515,00	2,07
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR	42 000	557 424,00	5,03
TOTAL PAYS-BAS			931 629,32	8,40
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	12 500	412 437,50	3,72
NL0000235190 AIRBUS	EUR	1 800	199 836,00	1,80
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	24 066	319 355,82	2,88
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			-35 100,00	-0,32
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-35 100	-35 100,00	-0,32
TOTAL AUTRES PAYS			35 100,00	0,32
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	EUR	-20	35 100,00	0,32

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part R1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*